
Compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2017

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier est approuvé à l'unanimité.

Points et réunions diverses

Points dernière séance :

- ✓ **Syndicat d'Aménagement Vallée de l'Indre (SAVI) :** la commune a reçu un cahier des charges pour l'étude de la retenue collinaire, qui a été validé sans remarque particulière.
- ✓ **Qualité de l'eau :** Suite à la parution de l'article dans la presse faisant état d'une mauvaise qualité de l'eau potable sur l'Indre et Loire dont Villeperdue, la municipalité craignait que cela suscite, à juste titre, des interrogations et des inquiétudes de la part des administrés. Au vu des retours en mairie, ce ne fût pas le cas. Toutefois, les travaux préconisés, suite aux analyses de l'ARS (Agence Régionale de Santé), seront effectués rapidement sur les lieux dits « Le Bois Clair » et « La Croix des Montrais ».
- ✓ **Recensement de la population :** l'enquête a pris fin le 18 février 2017. Grâce à la participation active des citoyens et à l'efficacité des agents recenseurs, ce recensement est très positif. Les résultats seront connus dans 3-4 mois.

Réunions :

✓ **Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (SITS) :**

Frédéric LUCIER confirme que suite à la dissolution du syndicat (compétence et personnel repris par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre) et conformément aux engagements pris, la Région a annoncé la gratuité des transports scolaires au 1er septembre 2017 pour les familles, hors frais annuels de dossier de 25 € par enfant, plafonnés à 50 € par famille.

Toutefois, le Conseil Régional a sollicité auprès des communes une participation significative à ces frais de dossiers. La demande est actuellement à l'étude.

✓ **Commission Communication :**

La commission s'est réunie le 16 février 2017 afin de préparer la prochaine lettre d'infos communale qui sera distribuée vers la mi-mars.

Intercommunalité

✓ **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) :** Mr le Maire rappelle que les élus ne souhaitent pas s'opposer à la prise de compétence de plein droit en matière de PLUi par Touraine Vallée de l'Indre à compter du 27 mars 2017, et que par conséquent, contrairement aux autres communes, aucune délibération n'a été prise. Mr le Maire précise qu'il n'existe aucune obligation pour les communes de passer au PLUi et elles peuvent donc continuer à faire évoluer leur PLU, même si leur champ d'action est limité du fait du transfert potentiel de cette compétence vers l'intercommunalité.

Personnel communal

Point Mme CORMIER Katia : Mr le Maire rappelle aux élus que Mme CORMIER Katia a fait l'objet d'un licenciement pour inaptitude physique à compter du 15 février 2017. Après le versement de son indemnité de licenciement, la municipalité se verra dans l'obligation de lui verser tous les mois une allocation pour perte d'emploi pendant 2 ans maximum, au vu de son statut de titulaire de la Fonction Publique.

Services périscolaires rentrée 2017-2018 : Mr le Maire confirme le départ à la retraite de Marie-Christine BRISSET, ATSEM, à partir de la prochaine rentrée scolaire. Au vu de l'effectif croissant des élèves chaque année, il est indispensable de conserver 3 postes d'ATSEM ; Mr le Maire envisage donc un glissement du personnel actuel vers deux postes à 30h et un 3^{ème} à temps partiel qui viendrait les compléter. Le nombre d'heures de ce recrutement à venir reste à déterminer.

Affaires scolaires

✓ **Point conseil d'école :** Xavier Gauthier fait le point sur les sujets abordés lors du dernier conseil d'école du 06 février 2017 :

- le livret scolaire unique, qui concerne les cycles du CP au CM2 (puis dans le secondaire), se met en place, dans un premier temps sur papier avant la version numérique. Celui-ci remplacera les anciens bulletins de compétences périodiques.

- deux activités sont à l'étude pour la rentrée : piscine ou cours de musique. Concernant cette dernière, la nouvelle communauté de communes n'ayant pas la compétence, le recrutement d'un intervenant serait à la charge de la commune. Toutefois, dans ce nouveau schéma, les élèves pourraient bénéficier d'un accès à la piscine de Monts « Le Spadium », dès la rentrée, selon des créneaux horaires définis. La demande est à l'étude auprès de la communauté de communes, car nombreuses sont les sollicitations.

- un abri sécurisé à vélos est actuellement en cours de construction dans la cour de l'école maternelle.

✓ **RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :** la psychologue scolaire, responsable de notre secteur a sollicité des aides financières auprès de la commune afin d'assurer la continuité et l'efficacité de ce réseau. Ces besoins se portent dans un premier temps sur une participation par élève aux frais de fonctionnement, qui n'avait jusqu'à présent jamais été demandés. Dans un second temps, le renouvellement des deux mallettes de tests psychotechniques, valant 1800 € chacune, s'avère indispensable. Ces mallettes étant utilisées mutuellement par les six communes de notre secteur, à savoir Monts, Montbazou, Sorigny, Pont de Ruan, Artannes et Villeperdue, la répartition de cet investissement est donc demandé à l'ensemble des communes.

Ainsi, concernant le budget de fonctionnement, le conseil municipal a donné son accord pour une participation de 1€ / élève / an. Pour ce qui est de l'acquisition des mallettes de tests, les élus souhaitent

qu'une rencontre soit organisée par Mme DELAFONT (inspectrice académique) avec les 6 communes concernées afin de décider d'une clé de répartition.

✓ **Projet bâtiment scolaire** : suite au projet d'un bâtiment scolaire, M. le Maire relate sa rencontre avec l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales) pour une pré-étude de faisabilité sur la construction d'une ou deux classes, avec un bureau pour la direction. Le rapport sera remis courant avril à la municipalité, ce qui permettra le choix du Maître d'œuvre durant l'été et le dépôt du dossier DETR 2018 avant janvier.

Budget – Finances

✓ **Indemnités élus**

Mr le Maire présente l'évolution concernant le montant des indemnités de fonction : l'indice brut passe de 1015 à 1022 depuis le 1^{er} janvier 2017 et la valeur du point d'indice est majorée à 0.6 % au 1^{er} février 2017. Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de l'indemnité du Maire et des quatre adjoints respectivement à hauteur de 25 % et 8,25 % de l'indice brut 1022.

Travaux communaux

✓ **Point sur les travaux des Logements Locatifs (1 impasse du vieux bourg)** : M. le Maire déplore que l'achèvement des travaux peine à aboutir et que le suivi par le maître d'œuvre ne soit pas optimal.

✓ **Point sur l'aménagement de la route du Chêne Parapluie** : M. le Maire informe les élus que les travaux sont bien avancés, que le planning est tout à fait respecté, sous la responsabilité d'un maître d'œuvre compétent.

✓ **Amendes de police 2017** : La commune déposera une demande de subvention au titre des amendes de police pour 2017 sur le marché des travaux d'aménagement sécurité route du Chêne Parapluie.

SIEIL

DM et arrêté éclairage public : Suite au transfert de compétence au 1^{er} janvier 2017, les horaires d'éclairage public nécessitent que soit pris une délibération ainsi qu'un arrêté municipal afin de se prémunir de difficultés juridiques éventuelles. Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des horaires suivants : tous les jours de 5h30 au lever du soleil et du coucher du soleil à 22h30 sur tous les secteurs, à l'exception des nuits du 24 au 25 décembre, du 31 décembre au 1^{er} janvier et du 14 au 15 juillet qui seront maintenus en continu et du centre bourg et de la Godinière qui seront maintenus jusque 1h00 le dimanche matin.

Dossier TER

Suite à la motion prise ainsi qu'à la mobilisation des élus et des usagers, des tracts dénonçant la dégradation de ce service ont été distribués dans toutes les gares concernées par les modifications d'horaires. Mr le Maire rapporte que les concitoyens ont été sensibilisés par cette action et que de nombreux élus ont exprimé leur soutien. Mr le Maire rappelle la réunion publique qui se tiendra le mardi 28 février 2017.

Dates à retenir

- Réunion publique TER
- Commission CCAS
- Commission bâtiments
- Commission voirie
- Pique-nique républicain
- Prochains CM

mardi 28 février à 19h00 – salle des Albizzias

jeudi 2 mars à 18h00 – mairie

jeudi 9 mars à 18h00 – mairie

samedi 18 mars à 9h00 – mairie

dimanche 2 juillet à 12h00 – stade

vendredi 7 avril à 20h00 – mairie (au lieu du 31/03)

19 mai – 30 juin

Questions diverses

1. Permanences élections présidentielles : les élus se sont positionnés sur les permanences lors de la tenue du bureau de vote des 23 avril et 07 mai 2017.

2. Etude frigo : Le réfrigérateur de la salle des Albizzias étant hors service et, devant la nécessité d'en acquérir un neuf, le choix s'est porté sur un modèle identique du fournisseur Henri Julien, après étude de 3 prestataires différents.

3. Félicitations Martine et Morgan CUNHA : M. le Maire, au nom de tous les élus, félicite chaleureusement notre conseillère municipale, Martine, et son fils, Morgan, pour leur participation victorieuse aux championnats de France de para-badminton, avec respectivement une médaille d'argent et une médaille de bronze. Un grand bravo à ces deux compétiteurs !

Le secrétaire de séance